# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 58906

## Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement sur l'adoption définitive de la proposition de loi tendant à supprimer les limites d'âges pour les concours de la fonction publique adoptée par l'Assemblée nationale le 15 avril 2004 et transmise au Sénat le 16 avril 2004. A ce jour celle-ci n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Aussi il lui demande de lui indiquer dans quels délais le Gouvernement compte inscrire ce texte au Sénat, pour permettre son adoption la plus rapide possible.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué aux relations avec le Parlement a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que la proposition de loi tendant à supprimer les limites d'âges pour les concours de la fonction publique adoptée le 15 avril 2004, dans le cadre d'une séance d'initiative parlementaire à la demande du groupe UMP, a été transmise au Sénat le 16 avril 2004. Le Gouvernement considère qu'il est logique de permettre à chacun, quel que soit son âge ou sa situation particulière, de trouver un emploi correspondant à ses qualifications, éventuellement dans le cadre d'une réorientation professionnelle, de pouvoir ainsi remplir les conditions de déroulement de carrière et d'ancienneté de service nécessaire pour pouvoir bénéficier de droits à pension au titre des conditions d'annuité nécessaires en application de la réforme des retraites. Dès lors, le gouvernement envisage d'intégrer les dispositions de cette proposition de loi dans un projet de loi relatif à la fonction publique qui devrait être déposé prochainement.

## Données clés

**Auteur :** M. Didier Julia
**Circonscription :** Seine-et-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 58906
**Rubrique :** Parlement
**Ministère interrogé :** relations avec le Parlement
**Ministère attributaire :** relations avec le Parlement

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2005, page 2124
**Réponse publiée le :** 19 avril 2005, page 4093